
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 18 octobre 2017
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille dix-sept et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2017, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 9	Sont présents: Alain CASSOU, Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Alain DABAT, Philippe LASCOMBES, Martine MASONNAVE, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Serge VIGNAU, Bastien DUTOUR
	Représentés:
	Excuses:
	Absents: Marie Laure FORAY, Julien COZZI
	Secrétaire de séance: Fabrice LATAPI

Objet: ECLAIRAGE PUBLIC - DE 2017 25

Programme:TEP.CV/CEE Pays du Val d'adour

Commune: MADIRAN

Objet: Remplacement de 50 lanternes de style

Marché: Reconversion EP 2017/2020 Lot 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2017 sur le programme "TEP.CV/CEE", arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées et le Pays du Val d'Adour.

Le montant de la dépense est évalué à 48000€

RECUPERATION TVA:		8000€
FONDS LIBRES:	40000€	
TOTAL:	48000€	

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

1-approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,

2-s'engage à garantir la somme de 40000€ au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

3-demande au SDE de déposer les dossiers auprès du Pôle National des Certificats d'Économie d'Énergie, pour l'obtention des CEE et de les valoriser financièrement,

4-précise que le SDE reversera à la commune le produit de la vente des CEE avec minimum de 2.6€/MWh cumac, soit 32000€,

5-autorise le Maire à signer la convention avec le SDE65.

LATAPI Fabrice:	PEDEMANAUD Olivier:	DABAT Alain:	LASCOMBES Philippe:	MASONNAVE Martine:
FORAY Marie-Laure: absent	LANOUILH BOUILLET Ludovic:	COZZI Julien: absent	VIGNAU Serge:	DUTOUR Bastien:

Délibéré à Madiran, le 18 octobre 2017

Le Maire,
Alain CASSOU